



La santé des banques et leur évaluation

Depuis plusieurs années, le monde est impacté par une crise financière et économique qui se transforme en crise de la dette. Beaucoup d'entités se trouvent piégées par l'incapacité de nombreux Etats à faire face à leurs engagements. Cela correspond à des niveaux d'endettement abyssaux qui jusqu'à présent étaient comblés par l'intervention des grandes banques européennes et américaines. Les différents intervenants sur le marché de la dette font l'objet d'une notation « financière ».

Cela se traduit par une intrusion dans la vie de tous les jours de mots qui peuvent nous paraître barbares et qui en tout cas correspondent à des réalités complexes. Il est apparu nécessaire à l'UGICA de tenter de décrypter les mécanismes d'évaluation de la capacité de résistance des principaux intervenants financiers et d'expliquer comment ces évaluations se déroulent. Vous trouverez également un glossaire des principaux termes utilisés.

Stress tests **Des tests de résistance bancaire** **qui prêtent à caution**

L'exercice des stress tests consiste à simuler des conditions économiques et financières extrêmes mais plausibles afin de mesurer la capacité de résistance des banques face à de telles situations.

Rappel : Les tests de résistance ont été mis en place par les Banques centrales et les Autorités de tutelle à la fin des années 1990.

Principe : L'exercice consiste à définir plusieurs scénarios à un horizon d'un ou deux ans, de les appliquer aux portefeuilles des banques (crédits, placements, dette) et de mesurer leur évolution. Un premier scénario dit de base ou central, reprend les principales prévisions macroéconomiques existantes. Les résultats obtenus en appliquant ce scénario sont alors comparés à ceux que génère un autre scénario, dit dégradé ou extrême.

- Les tests sont en général conduits selon une logique « **top down** », de haut en bas, pour mesurer l'effet de chocs globaux sur l'ensemble du système bancaire et l'effet spécifique sur les grands groupes bancaires.
- Des analyses « **bottom up** » (partant du bas) sont aussi menées sur une base individuelle à l'échelle des banques elles-mêmes, et peuvent éventuellement être agrégées par les Autorités de supervision.

Le test vise à mesurer notamment l'impact du choc macroéconomique sur les volumes et les risques de crédit portés par les banques, sur la valeur de leurs actifs et in fine sur leur ratio de solvabilité.

Un test doit ainsi faire apparaître :

- la capacité des banques à affronter les tempêtes économiques éventuelles ;
- la sous capitalisation de certaines d'entre elles ;
- la fragilité du système bancaire national.



Limite : Les tests conduits aux Etats-Unis avant la crise des subprimes n'ont pas permis d'anticiper la crise bancaire de 2009 ni d'appréhender la faiblesse du système bancaire. A l'issue des tests de résistance, 9 banques seulement parmi les 19 testées sont apparues insuffisamment capitalisées...

De la même façon, un test de résistance a été réalisé en Europe en 2010 afin d'apaiser les inquiétudes liées à la crise de la dette souveraine grecque et à la santé du système bancaire. Coordonné par le CESB (Comité des superviseurs bancaires européens), il a étudié la capacité de résistance de 91 grandes banques européennes à deux scénarios négatifs :

- l'un correspondant à une détérioration de l'économie pendant deux années consécutives,
- l'autre incluant en plus un choc sur une dette souveraine.

Quatre banques françaises ont été testées : BNP Paribas, Crédit agricole, BPCE, Société Générale. Les résultats ont été publiés en juillet 2010. Ils étaient positifs pour les banques françaises testées.

Au niveau européen, sept établissements se sont révélés défaillants et trois n'ont supporté les chocs que de justesse. Mais ce test a été critiqué pour son indulgence.

- Il n'a pas apporté plus d'information que les notes attribuées par les agences de notation financière, puisque la faiblesse des sept banques ayant échoué au stress test était connue.
- Aucune de ces sept banques n'était cotée en bourse. Ce résultat ne concernait pas les investisseurs et n'a donc pas eu l'effet rassurant escompté.
- En juillet 2010, plusieurs banques ayant passé les tests avec succès ont ensuite connu de graves difficultés, notamment les banques irlandaises et ont dû être recapitalisées en urgence par l'Etat...

Malgré ces résultats décevants, les dirigeants européens ont décidé d'opérer en 2011 une nouvelle série de tests de résistance bancaire sous le contrôle de la nouvelle Autorité de supervision bancaire européenne (EBA).

Juillet 2011 : Un nouveau stress test peu contraignant...

Le cadre du « stress test »

Le but de ce test est de savoir si le « Core Tier 1 » (voir tableau page 12) d'une banque (noyau dur des fonds propres) est suffisant face aux actifs qu'elle détient. En clair, il s'agit de déterminer si les banques n'ont pas abusé du recours au financement par de la dette, plutôt que d'augmenter leur capital pour acquérir des actifs.

Pour restaurer leur crédibilité et leur utilité, l'EBA en a durci les conditions. Le test a été fondé sur des hypothèses plus pessimistes quant à la conjoncture économique.

- Le scénario de crise prévoit par exemple une baisse de 0,4 % du Produit intérieur brut (PIB) de la zone euro pour 2011 et 0 % en 2012, une chute de 15% des Bourses européennes, un taux de chômage moyen supérieur à 10 %.
- Les établissements ont testé leurs bilans en situation figée (à fin 2010), sans pouvoir les « adapter » aux exigences des tests,
- Des ratios de solvabilité plus stricts ont été exigés (certains postes du bilan des banques ne seront plus comptabilisés comme des ressources propres).
- Les banques ont également dû détailler, pour la première fois, leur exposition au risque dit "souverain", c'est-à-dire les montants de dette publique de pays en difficulté qu'elles ont accumulés.

En revanche,

- **Les critères utilisés par l'EBA sont largement en deçà de ceux du comité de Bâle III.**
 - L'EBA demande un ratio fonds propres / actifs de 5%, alors que Bâle III impose 7% et que les financiers considèrent en général qu'un ratio de 8% est plus prudent.
 - Il faut savoir que Bâle III recommande à partir de 2019 un Core tier 1 à 8,5%.
- Les régulateurs ont refusé de tester l'hypothèse de défaillance d'un Etat souverain, estimant que cette hypothèse n'est pas plausible.
- Les tests continueront d'être réalisés par les banques elles-mêmes, ce qui en limite la portée

Les résultats ont été rendus publics vendredi 15 juillet 2011.

- Les quatre principales banques françaises (BNP Paribas, Société Générale, BPCE et Crédit Agricole) ont passé l'examen avec succès.
- En revanche, 8 banques européennes ont échoué. Il s'agit de cinq banques espagnoles, de deux banques grecques et d'une banque autrichienne. Pour être sécurisées, elles devront rapidement augmenter leurs fonds propres (à hauteur de 2,5 milliards d'€) ainsi que s'y sont engagés par avance les Etats européens. S'y ajoute le cas litigieux de la banque allemande régionale de Hesse-Thuringe (Helaba) qui a refusé que l'on publie ses résultats, après avoir contesté la méthodologie.
- En outre, 16 banques n'ont réussi l'examen que de justesse. Elles devraient également annoncer des mesures de redressement. La Grèce (2 banques en échec et 2 banques fragiles sur 6 testées), qui n'arrive plus à financer sa dette publique auprès des investisseurs privés, va donc devoir trouver des ressources supplémentaires pour réaliser cette consolidation bancaire.

L'avenir dira si ce nouveau test se révèle plus fiable que celui de 2010. La pertinence du stress test dépendra pour beaucoup de la validité de l'hypothèse selon laquelle il n'y aura pas de défaut sur la dette grecque et pas de

nouvelle flambée de la crise de la dette publique dans la zone Euro.

Les résultats : un stress test peu exigeant...

Ce « stress test » se classe dans une catégorie peu exigeante, puisque les critères sont en-dessous de la moyenne et que le contexte ne tient compte que de façon indirecte de la crise des dettes souveraines.

Même avec de tels critères cinq banques échouent au test et seize sont à la limite. Ce qui revient à dire que si l'on tenait compte des possibilités de défaut de certains pays de la zone euro, le résultat serait sensiblement différent...

L'agence Reuters, en simulant ce « stress test » avec les critères de Bâle III (7%), fait tomber 41 banques sur 90 (dont deux françaises). Si l'on applique le ratio à 8%, ce serait en Europe 53 banques qui ne remplissent plus les critères.

Pour rattraper ces situations de péril, il faudrait recapitaliser certains établissements bancaires. Dans le meilleur des cas, on parle de 2,5 milliards d'euros. Mais à 8%, on monte à plus de 100 milliards d'euros.

Le Crédit Agricole obtient 8,5%, la BNP 7,9%, la BPCE 6,8% et la Société Générale 6,6%.

CADRES-CFTC

N° 126 – Trimestriel octobre 2011.
Revue d'informations syndicales de
l'Union Générale des Ingénieurs,
Cadres et Assimilés

UGICA-CFTC

128, avenue Jean-Jaurès
93697 Pantin Cedex
Tél. : 01 73 30 49 82
Fax : 01 73 30 49 94
e-mail : ugica@cftc.fr

Directeur de la publication :

Patrick Poizat

Ont participé à la réalisation

de ce numéro : H. Boussas, C. Chumiatcher,
P. Colin, N. Fourmont, B. Ibal, G. Imeneuraet,
P. Lefloch, M. Minhoto, P. Poizat, I. Sancerni
et JP. Therry.

Crédit photos :

Delucq

Conception / Réalisation / Impression :

MIP (Multi Incorpo Photo)

Tél. : 01-40-03-96-60

3, rue de l'Atlas - 75019 Paris

email : atelier@mip-fr.com

Commission paritaire des papiers de presse

Immatriculation n° 1012 S 06214.

Imprimé sur papier recyclé.





CORE TIER ONE

Le ratio **Tier one** (ou **Tier 1**) exprime le degré de solvabilité d'une banque.

La solvabilité d'une banque, c'est sa capacité à rembourser les dépôts de ses clients. Plus cette capacité est grande, plus la banque est solvable.

Le ratio Tier 1, qui exprime cette solvabilité, est le rapport entre d'une part, les fonds propres (capital + réserves, c.à.d. le principal facteur de sécurité pour ceux qui déposent l'argent dans la banque), et d'autre part les différents actifs de la banque (trading, crédits aux entreprises...). Ce rapport est pondéré en fonction des risques. Des dispositions légales imposent l'octroi d'un poids différent à chaque composante de risque. Ces risques sont de différents ordres :

- *Risque de crédit* : risque de perte en cas de non-remboursement par un débiteur. Ce risque dépend donc de la qualité du débiteur.
- *Risque de marché* : risque de perte dans le cadre d'investissements dans des actions, obligations, matières premières, options...

- *Risque opérationnel* : risque de perte suite à des événements extérieurs (actions en justice, catastrophes naturelles...).

Le ratio **core-Tier 1** est une variante du Tier 1, qui exprime mieux encore la solvabilité des banques, parce que la composante «fonds propres» du rapport est plus restrictive : elle est constituée uniquement du capital apporté par les actionnaires, augmenté des bénéfices reportés chaque année par la banque; elle exclut toutes les formes de capitaux hybrides (obligations perpétuelles, actions préférentielles, obligations convertibles...).

Les normes Bâle 3 fixées en septembre 2010 par 27 régulateurs bancaires imposent aux banques qui veulent prendre plus de risque de détenir un plus gros matelas de sécurité sous forme de fonds propres. Elles imposent un ratio de solidité de 7 % minimum, soit un core Tier 1 de 4,5 %, à constituer entre 2011 et 2015, plus un coussin de sécurité de 2,5 %, à ajouter entre 2016 et 2019 (auparavant le minimum se limitait à 2 %).

Exigences Bâle III

Ratios de structure

- "Après plusieurs mois de négociations, les régulateurs et banquiers centraux de 27 pays réunis au sein du Comité de Bâle sont parvenus à un accord qui imposera aux banques de disposer de capitaux propres durs (actions ordinaires et réserves diminuées des déductions prudentielles) s'élevant au minimum à 7% des risques pondérés". (Pour être plus précis 4,5% au titre du capital de base (core Tier One) auxquels s'ajoute un coussin dit "de conservation" de 2,5%, soit 7% au total)

- La pondération des actifs en fonction du risque associé permet d'obtenir ce qu'on appelle la base de capital qui détermine le niveau de fonds propres nécessaire à une banque donnée. Ce rapport est fixé par les ratios de solvabilité.

Ratios de liquidité

L'un des pans les plus importants de la réforme Bâle III est l'introduction de deux ratios de liquidité : le "LCR" (*Liquidity Coverage Ratio*) et le "NSFR" (*Net Stable Funding Ratio*).

- Le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) est un ratio à un mois qui vise à permettre aux banques de résister à des crises de liquidité aiguës (à la fois systémiques et spécifiques à

la banque) sur une durée d'un mois.

- Le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est un ratio à un an qui vise à permettre aux banques de résister un an à une situation de crise spécifique à l'établissement.

En dépit des bons résultats affichés, des questions de fonds subsistent :

- Le niveau minimal de fonds propres durs exigés : est-il suffisant ?

- Le renforcement de la contrainte réglementaire (passage de Bâle II à Bâle III) est-il suffisant ?

numérateur : définition plus stricte du capital réglementaire dénominateur : les nouvelles règles de calcul accroissent les risques pondérés.

- L'évaluation du risque porté sur les actifs des banques : quel est son degré de pertinence ? Certains actifs considérés comme peu risqués aujourd'hui pourront ne plus l'être demain (à l'image du risque émetteur souverain)

- Le hors bilan : les accords de réglementation bancaire Bâle III ignorent le hors bilan à l'origine, rappelons le, de la crise des subprimes.

En terme clair, a-t-on construit l'outil avec l'intention que la majorité des banques satisfassent à ces nouvelles obligations afin de rassurer le marché et l'opinion ?

LES MOTS-CLÉS DE LA CRISE SOUVERAINE

SIFIs, agences de notation, la crise des dettes souveraines fait appel à de nombreux termes techniques. Voici quelques définitions pour mieux appréhender cet événement financier majeur.

Autorité bancaire européenne

Instituée le 1^{er} janvier 2011 et basée à Londres, l'Autorité bancaire européenne unifie et renforce le cadre de contrôle institutionnel des établissements de crédit dans l'Union européenne. Dotée de larges compétences, elle doit notamment veiller à la stabilité du système financier, à son bon fonctionnement, à l'édiction des normes le régissant et à la protection des déposants.

Agences de notation

Pour donner des repères aux investisseurs sur les multiples obligations disponibles, les agences de notation évaluent la capacité d'un émetteur à faire face à ses obligations de remboursement. Ces évaluations, qui restent par nature imparfaites, sont très utilisées dans la réglementation des institutions financières. Les trois principales agences sont Standard & Poor's (groupe américain McGraw-Hill), Moody's (groupe américain indépendant) et Fitch (groupe français Fimalac).

Défaut de paiement

Il s'agit, de la part d'un débiteur envers ses créanciers, de l'incapacité de faire face à une échéance de dette, comme le paiement d'une tranche d'intérêts. C'est généralement la première étape (dite aussi « événement de crédit ») matérialisant les difficultés financières d'un emprunteur.

Dette souveraine

Les obligations souveraines, par opposition aux obligations privées, correspondent aux emprunts d'État. Historiquement, les obligations souveraines des économies matures ont été considérées comme les plus sûrs des placements, en raison de la stabilité politique des pays concernés et du potentiel fiscal auxquels elles sont adossées. Nombre de gestionnaires d'épargne à long terme, comme les compagnies d'assurances, s'y sont donc exposés. Mais la donne a changé et certaines de ces dettes souveraines ne sont plus exemptes de risque.

Fonds souverain

Fonds d'investissement organisé par un Etat afin de gérer des excédents d'épargne dans une optique de moyen/long terme. Il peut être alimenté par des revenus pétroliers, comme dans les pays du Golfe persique ou en Norvège, ou par des excédents commerciaux comme en Chine ou à Singapour.

Investisseurs résidents / Non-résidents

En cas de tension, la dette publique détenue par des ressortissants du pays dont elle émane (les « résidents ») est moins susceptible de faire l'objet de liquidations déstabilisantes. En France, environ 65 % de la dette de l'État est détenue par des non-résidents, contre un peu plus de 50 % au total de la zone euro et un peu moins de 50 % aux États-Unis. Au Japon, ce taux est de l'ordre de 5 à 6 %.

Notation des obligations

Les notes attribuées par les agences s'organisent en quatre groupes, du moins risqué au plus risqué : les A pour les titres de bonne qualité, la meilleure note étant « AAA » chez Standard & Poor's et Fitch, et « Aaa » chez Moody's. Viennent ensuite les B (catégorie spéculative), les C (catégorie très spéculative) et les D (défaut).

Ratio de dette publique / PIB

La mesure la plus courante de dette publique consiste à la rapporter à la richesse nationale, le PIB. Tout du moins, une étude des économistes américains Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff estime qu'aux environs de 90%, la dette tend à réduire la croissance. A tout le moins, elle devient difficile à maîtriser. A fin 2010 et selon le FMI, ce ratio était proche de 220 % au Japon, de 91 % aux Etats-Unis, et de 85 % pour la zone euro, avec 119 % en l'Italie, 82 % en France et 80 % en Allemagne.

SIFIs

Acronyme anglais d'« institutions financières d'importance systémique ». Il s'agit essentiellement de grandes banques dont l'étendue des activités est telle que l'État se sentira contraint de les soutenir en cas de chute, sauf à risquer l'effondrement du système financier. La liste des SIFIs est actuellement en cours d'élaboration au niveau mondial. Les banques qui y figurent pourraient se voir imposer des contraintes plus fortes de capitalisation.

AGENCE DE NOTATION FINANCIÈRE

Une **agence de notation financière** est un organisme chargé d'évaluer financièrement divers acteurs économiques.

Contrairement aux agences de notation sociétale, ces agences n'incluent aucun critère environnemental ou social dans leur notation. Les seuls critères d'évaluation pris en compte sont des critères financiers. Par conséquent, ces agences évaluent les risques purement financiers, et non des risques plus globaux en rapport avec des critères de développement durable.

Les notations de ces agences sont étudiées attentivement par les marchés financiers, comme on a pu le constater lors de la crise grecque de 2010.

Les agences de notation financière sont des entreprises rémunérées par le demandeur de notation.

TYPES D'AGENCES

Agences globales : « The Big Three »

En 2010 sont répertoriées 150 agences de notations financières dans le monde mais peu ont une vocation mondiale (c'est-à-dire notant banques et sociétés industrielles transnationales ou des pays souverains). Il y en avait 7 en 1975, il en reste 3 en 2004, « The Big Three » (les 3 grandes) qui réalisent 94 % du chiffre d'affaires de la profession : Moody's et Standard & Poor's détiennent chacune 40% du marché, Fitch Ratings 14%.

Le rôle des agences de notation dans la réglementation bancaire Bâle 2

Dans la réglementation bancaire Bâle 2, la méthode dite « standard » autorise les banques à avoir recours aux notes des agences de rating (cotation) pour déterminer le niveau de fonds propres approprié. Pour que les banques puissent utiliser le rating d'un organisme externe, il faut que celui-ci soit agréé. On parle alors d'une « *external credit assessment institution* » (ECAI).

Les agences agréées doivent remplir certains critères.

L'objectivité : elle doit être démontrée empiriquement. Les méthodes de notation doivent être rigoureuses, systématiques et pertinentes.

L'indépendance : les agences de rating ne doivent pas être des institutions publiques, ni compter des banques dans leur actionnariat. Cela amènerait des conflits d'intérêt nuisible à un jugement indépendant et objectif.

La transparence : les notes doivent être accessibles à tous. Cela ne veut pas dire pour autant que l'accès est gratuit.

L'information du public : cette exigence va de pair avec le devoir de transparence.

Niveau de ressources suffisant : les agences d'évaluation de solvabilité indépendantes doivent disposer des ressources financières et humaines pour mener à bien leurs missions. Il leur faut des experts des secteurs dans lesquels elles interviennent pour attribuer une note bien fondée.

Crédibilité : la crédibilité est le résultat du respect de tous les critères précédents. C'est le niveau de confiance que font les tiers aux agences de notation. Ces critères sont difficiles à remplir. Cela peut expliquer la prépondérance des trois agences globales.

Notation financière

La **notation financière** ou **notation de la dette** ou **rating** (dans le monde anglo-saxon) est l'appréciation, par une agence de notation financière, du risque de solvabilité financière :

- d'une entreprise,
- d'un État (« notation souveraine ») ou d'une autre collectivité publique, nationale ou locale,
- d'une opération (emprunt, emprunt obligataire, opération de financement structurée, titrisation, etc.),

et à attribuer une note correspondant aux perspectives de remboursement de ses engagements envers ses créanciers – fournisseurs, banques, détenteurs d'obligations, etc.

La notation financière constitue, pour les investisseurs, un critère clé dans l'estimation du risque qu'un investissement comporte, particulièrement dans le cadre de marchés financiers de plus en plus globaux qui rendent difficile la maîtrise de l'information et donc de tous les paramètres de risque. C'est même un des critères obligatoires pour les emprunteurs institutionnels (fonds de pension, collectivités territoriales, etc.) dont les statuts précisent un niveau de notation minimal pour leurs investissements.

Principales notations financières						
Moody's		Standard & Poor's		Fitch Ratings		Commentaire
Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long Terme	Court terme	
Aaa	P-1	AAA	A-1+	AAA	F1+	Prime. Sécurité maximale.
Aa1		AA+		AA+		High Grade. Qualité haute ou bonne.
Aa2		AA		AA		
Aa3		AA-	AA-			
A1		A+	A-1	A+	F1	Upper Medium Grade. Qualité moyenne.
A2		A		A		
A3	P-2	A-	A-2	A-	F2	Lower Medium Grade. Qualité moyenne inférieure.
Baa1		BBB+		BBB+		
Baa2	P-3	BBB	A-3	BBB	F3	
Baa3		BBB-		BBB-		
Ba1		BB+		B		
Ba2	BB	BB				
Ba3	BB-	BB-				
B1	B+	B+				
B2	B	B				
B3	B-	B-				
Caa	Not Prime	CCC	C	CCC	C	Risque substantiel. En mauvaise condition.
Ca		CC		CC		Extrêmement spéculatif.
C		C		C		Peut être en déjà défaut. Utilisé en cas de publication d'un avis de mise en faillite.
		D		D		DDD
		DD				
		D				

Il est essentiel de faire la distinction entre la notation financière et l'évaluation des risques-clients, qui peuvent avoir les mêmes objectifs (faire face au risque de contrepartie) mais n'utilise pas les mêmes ressources (le premier fait appel à un véritable audit financier et l'autre fait appel à un système expert - automatique). Également, la notation est sollicitée (souvent par les grandes entreprises cotées) alors que l'évaluation est systématique et réalisée sur l'ensemble des entreprises.

La mission d'effectuer l'analyse financière nécessaire et d'attribuer la note est confiée à des agences de notation financière. Mais les agences de notation financière reflètent et renforcent l'équilibre des pouvoirs économiques et politiques dans le monde. Les trois plus grandes agences de notation sont américaines. La principale agence chinoise Dagong Global Credit Rating, par exemple, était ignorée dans cet article jusqu'en juillet 2011.

Impact des notations financières Prime de risque

La notation financière d'un acteur du marché est un élément important dans la prise de décision d'investissement.

Sans pouvoir remplacer totalement, du moins en principe, l'analyse personnelle par l'investisseur, la notation financière d'une entreprise est un élément essentiel de la prise de décision d'investissement.

Au sommet de la pyramide, on trouvera la notation AAA, généralement réservée à quelques états. On est là dans le domaine de l'investissement (virtuellement) sans risque.

Un investisseur ne consentira donc à investir dans un emprunteur avec notation inférieure que moyennant le paiement d'un taux d'intérêt incluant une prime de risque censée couvrir le risque de perte.

Les échelles de notation financière sont dès lors devenues des références obligées des marchés financiers, avec étalement d'une échelle de primes de risques.

Cette échelle de prime de risque n'est :

- ni figée : et on assistera selon les circonstances économiques soit à un élargissement ou à un rétrécissement des primes de risques,
- ni unique : si un secteur d'industrie est perçu par le marché comme plus risqué, tel le secteur téléphonique, la prime pour un emprunteur de ce secteur sera plus élevée.

Cependant, on constatera que l'échelle respectera toujours cette règle élémentaire : plus la notation financière est basse, plus la prime sera élevée.

Dossier réalisé par Pascal COLIN
DS CFTC Adjoint Société Générale

